



Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

Compte-rendu du Groupe de travail « Gestion »

Le 12 avril 2012, DDTM de la Vendée,
La Roche sur Yon

Réf. : HC/JJ/25-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : jjourdain@comite-peches.fr

Ordre du jour :

- Rappel des enjeux de conservation et enjeux socio-économiques du site ;
- Discussion sur les propositions d'objectifs de développement durable ;
- Introduction à la prochaine étape : définitions des actions de gestion ;
- Questions diverses.

Début de la réunion : 10h

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il rappelle l'objectif général de la démarche Natura 2000 et les différentes étapes d'élaboration du Document d'objectifs (Docob) pour le site du Plateau de Rochebonne.

Il présente ensuite les conclusions du dernier groupe de travail « Gestion » dont l'objectif était d'identifier les enjeux du site (voir compte rendu, <http://plateauderochebonne.n2000.fr/espace-d-echange/les-reunions-passees>).

M^{me}. Ségolène Travichon, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), indique qu'il est important de faire le lien entre le site du « Plateau de Rochebonne » désigné au titre de la directive « Habitat, Faune et Flore » (DHFF) et le site « Pertuis Charentais-Plateau de Rochebonne » désigné au titre de la directive « Oiseaux » (DO).

M^{me}. Muriel Chevrier, de la DREAL Poitou-Charentes, précise que la prise en compte de cette articulation entre Site d'Importance Communautaire (DHFF) et Zone de Protection Spéciale (DO) se fera dans la mesure où les actions de gestion définies pour ces deux sites devront être compatibles.

Après avoir défini la notion d'objectif de développement durable, **M. Jérôme Jourdain** soumet aux membres du GT les propositions formulées dans le document de travail leur ayant été communiqué en amont.

M. Pierre Le Gall, représentant de France Nature Environnement (FNE), indique qu'il serait plus intéressant d'obtenir des données exhaustives sur le site pour y identifier les enjeux et définir les objectifs de développement durable. Il précise qu'un travail pluridisciplinaire entre différents organismes (Ifremer, MNHN, facultés, etc.) représente une piste à explorer pour l'acquisition de connaissances supplémentaires utiles pour caractériser un état « zéro » du site.

M^{me}. Muriel Chevrier répond que la démarche Natura 2000 ne vise pas un inventaire exhaustif mais vise à obtenir une représentativité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (IC) ayant permis la désignation d'un site. Le marché cartographique (programme Cartham) lancé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) doit permettre dans un premier temps d'obtenir des informations sur les habitats et les espèces d'IC. En ce qui concerne l'habitat « Récifs », un protocole pré-ZNIEFF a été réalisé en ce sens.

M^{me}. Ségolène Travichon précise que l'état de conservation défini actuellement pour le site du Plateau de Rochebonne a été comparé à des données « anciennes » (*Callame, 1966 et Castric-Fey, 1973*) tendant vers une stabilité temporelle de l'écosystème, notamment des laminaires.

M. Jean Pierre Léauté demande comment les critères du MNHN ont ils été définis et comment ont ils été intégrés au cas du Plateau de Rochebonne.

M^{me}. Muriel Chevrier explique qu'en termes d'indicateurs du bon état de conservation, le MNHN est en retard sur les milieux terrestre et maritime. En 2007, les états de conservation des sites marins ont été exprimés à « dire d'experts » dans les Formulaire Standards de Données (FSD). L'objectif est d'atteindre 80 à 90% des connaissances nécessaires à l'évaluation des états de conservation d'ici 2013. C'est pourquoi l'état de conservation exprimé pour le site du Plateau de Rochebonne est à « dire d'experts » car les indicateurs et critères d'évaluation n'ont pas été vérifiés.

M. Pierre Le Gall indique que de manière générale entre les milieux terrestre et maritime, le MNHN ne peut pas définir des critères précis de qualification d'un état de conservation si les études menées ne sont pas approfondies. Les critères restent ainsi généralistes.

M^{me}. Nolwenn Gace Rimaud, de Pêcheurs de Bretagne et représentante du CCR Sud, propose de regrouper au sein d'un seul objectif de développement durable (ODD) les ODD ③ et ⑤ proposés dans le document de travail. Cet ODD ciblerait l'amélioration et la précision des connaissances sur les habitats et les espèces d'IC et rejoindrait ainsi les remarques formulées par FNE.

M^{me}. Muriel Chevrier précise que le rôle de Natura 2000 n'est pas de se substituer aux différents marchés d'acquisition de connaissances. L'amélioration et la précision des connaissances peuvent également être réalisées par le biais de sciences dites participatives.

M. Jérôme Jourdain précise que l'ODD ⑤ aurait pour but de proposer des méthodes de tests qui permettraient d'évaluer les pressions d'origine anthropique sur les hauts-fonds du site.

M^{me}. Muriel Chevrier indique qu'il s'agit d'une proposition formulée par Anne-Laure Barillé du bureau d'études Bio-Littoral ayant réalisé des campagnes scientifiques sur le site.

M. José Jouneau, Président du Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire, indique que cette proposition n'est pas cohérente : les connaissances acquises jusqu'à présent sur les activités et l'écologie du site montrent que les pressions anthropiques sont négligeables.

M. Pierre Le Gall rejoint cette remarque. Il souligne qu'il est déjà difficile de suivre un état de conservation en bande côtière (mise en place d'indicateurs fiables, moyens humains, etc.). Le site du Plateau de Rochebonne est éloigné de la côte et cette proposition est « loin d'être prioritaire » pour le site.

M^{me}. Fanny Brivoal, du Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire pose la question de l'intérêt d'une telle expérimentation. **M^{me}. Nolwenn Gace Rimaud** ajoute la question du coût financier et des résultats attendus.

M^{me}. Muriel Chevrier répond qu'il s'agit d'une proposition expérimentale destinée à mieux appréhender les pressions exercées sur les hauts-fonds, qu'elles soient de nature humaine ou naturelle.

M^{me}. Nolwenn Gace Rimaud demande s'il existe un protocole scientifique pour cette expérimentation.

M. Jérôme Jourdain répond par la négative.

M. Jean Pierre Léauté ajoute que cette proposition semble être irréaliste car non-contrôlable avec les moyens alloués à la démarche Natura 2000.

M. Pierre Le Gall précise que la principale activité humaine pratiquée sur ces hauts fonds est la pêche artisanale à la palangre or, les palangriers y sont installés depuis longtemps sans pour autant dégrader le milieu, qualifié en « très bon état ».

M. Jérôme Jourdain ajoute que les hauts-fonds sont sous l'influence d'un très fort hydrodynamisme qui arrache les algues des roches proche de la surface, notamment en hiver. Cet arrachage serait donc naturel et il ne s'agirait pas d'un impact d'origine anthropique.

M. Anthony Morin, patron pêcheur d'une paire de chalutier pélagique, explique que ces têtes de roche découvrent par mauvais temps, preuve de l'importante houle et du fort hydrodynamisme qui y règnent. Les sorties sur le site se retrouvent ainsi limitées par les conditions météo-océaniques.

M. Jérôme Jourdain propose ensuite les ODD pouvant être définis pour les deux espèces de mammifères marins ayant permis la désignation du site, notamment en ce qui concerne la thématique des captures accidentelles par les engins de pêche.

M^{me}. Fanny Brivoal indique qu'il existe déjà des réglementations, des projets et des programmes sur cette thématique, à des échelles géographiques plus adaptées.

M^{me}. Muriel Chevrier précise que les actions à mener dans le cadre de la démarche Natura 2000 doivent être adaptées à tous les usagers du site et non seulement à la pêche professionnelle. Elle donne comme exemple la mise en action de bonnes pratiques (guides, chartes) par les plaisanciers (et plongeurs) lors de rencontres avec les mammifères marins (distance à respecter, pas de rejets de polluants, etc.).

M. Jean Pierre Léauté rejoint cette proposition en évoquant la « folie Flipper » qui correspond au fait que tout le monde souhaite approcher les « dauphins » lorsque ces derniers sont repérés en mer.

M. Pierre Le Gall indique que les captures accidentelles semblent être marginales sur le site du Plateau de Rochebonne. Le dérangement des mammifères marins peut être lui plus important, notamment en période de nourrissage.

M^{me}. Ségolène Travichon rejoint cette remarque. Elle précise que la sensibilisation et l'intégration des usagers à cette problématique « mammifères marins » reste la plus grosse partie du travail à réaliser.

M. Jean Pierre Léauté évoque la possibilité d'afficher des panneaux dans les ports pour sensibiliser les usagers.

M. José Jouneau s'inquiète que cette information/sensibilisation « massive » soit contraire au maintien du bon état de conservation du site : cette « publicité » pourrait engendrer un attrait du site plus important qu'il ne l'est actuellement. Auparavant personne ne connaissait le Plateau de Rochebonne, hormis les professionnels. Ce site est fréquenté depuis des dizaines d'années et reflète une image mythique qu'il serait bon de conserver. De plus, il se pose la question de la sécurité maritime, le Plateau de Rochebonne est réputé dangereux, pour preuve le naufrage du paquebot l'Afrique.

M^{me}. Ségolène Travichon souhaite intégrer le terme « fonctionnalité » dans le second ODD proposé dans le document de travail.

M^{me}. Muriel Chevrier répond que ce terme de « fonctionnalité » est déjà sous-entendu dans le terme « bon état ».

M^{me}. Nolwenn Gace Rimaud souhaite avoir des précisions sur le suivi de la fréquentation et des activités en tout genre.

M. Jérôme Jourdain répond que des suivis des activités pourront être réalisés de la même manière que le suivi de fréquentation *in situ* et les enquêtes « activités » réalisées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique.

M^{me}. Ségolène Travichon indique que cette méthode présente de nombreux biais, notamment le flux déclaratif des données (enquêtes réalisées auprès des professionnels). Les données socio-économiques sont donc à revoir et à affiner.

M. Jérôme Jourdain répond que chaque source de données, qu'elle soit déclarative (enquêtes, etc.) ou administrative (DPMA, CROSS, etc.), comporte des biais qu'il est nécessaire d'identifier pour analyser les résultats. De plus, la DPMA a fourni au CNPMEM un bilan annuel 2010 des données VMS (Vessels Monitoring System) sur le site du Plateau de Rochebonne : ces données sont en cohérence avec les données issues du flux déclaratif. Les protocoles d'analyse des données mis en œuvre pour élaborer le diagnostic socio-économique sont ceux qui permettent aujourd'hui d'obtenir les meilleures informations, même si des biais existent toujours. Les évolutions méthodologiques seront bien évidemment intégrées au niveau de Rochebonne au fur et à mesure de leur mise en œuvre au niveau national.

M^{me}. Muriel Chevrier indique qu'il est envisageable de refaire des suivi de fréquentation *in situ* dans le cadre des actions de gestion à définir, notamment pour la période non observée (octobre à avril).

M. Jérôme Jourdain précise que la principale limite de cette méthode est la disponibilité des usagers-observateurs présents à l'année sur le site.

M^{me}. Fanny Brivoal indique qu'il n'est pas concevable de figer les activités sur le site : ces dernières évoluent constamment d'une année à l'autre. Seuls des suivis réguliers permettront d'affiner le diagnostic socio-économique. La mise en œuvre d'un protocole de suivi de la fréquentation *in situ* sur un petit site (cas des plateaux du Four et de Rochebonne) présente pour l'instant les meilleurs résultats.

M^{me}. Ségolène Travichon souhaite que ce protocole soit amélioré.

M^{me}. Muriel Chevrier précise que ce protocole a été mis en œuvre pour suivre la fréquentation et non caractériser les activités de manière exhaustive.

M. Pierre Le Gall indique que les suivis de fréquentation sont déjà difficiles à réaliser sur les estrans. Sur un site éloigné à plus de 30 milles nautiques, l'implication des usagers-observateurs est indispensable.

M^{me}. Ségolène Travichon demande si un tableau de bord sera mis en place pour suivre la gestion du site, tel que les tableaux de bord des réserves naturelles, afin d'avoir une cohérence entre chaque AMP.

M^{me}. Perrine Ducloy indique qu'il n'y a pas d'indication de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) sur ces sujets.

M^{me}. Ségolène Travichon ajoute qu'un ODD pourrait être défini pour mettre en cohérence le site avec les autres AMP.

M. Jean Pierre Léauté demande si le suivi est le même entre les différentes AMP.

M^{me}. Perrine Ducloy explique que le « tableau de bord » est un outil parmi d'autres pour suivre la mise en œuvre des actions et l'évolution de certaines AMP. Le « bon état de conservation » est une terminologie spécifique à Natura 2000, les indicateurs du suivi ne sont donc pas forcément les mêmes pour toutes les AMP.

M^{me}. Nolwenn Gace Rimaud insiste sur le terme de « réseau Natura 2000 ». Ainsi, il serait plus judicieux d'intégrer cette notion de « réseau » aux enjeux de conservation du site : *Assurer la conservation et la fonctionnalité des habitats et espèces d'IC du site en lien avec le réseau Natura 2000* (échelle biogéographique Atlantique).

M. Jérôme Jourdain introduit l'étape suivante qui est la définition des actions de gestion. Après en avoir donné la définition, il soumet aux membres du GT quelques exemples d'actions de gestion répondant aux ODD prédéfinis durant ce GT.

Cette étape de définition des actions de gestion sera à l'ordre du jour du prochain groupe de travail « Gestion ». M. Jérôme Jourdain propose de fixer la date de ce GT Gestion dans la seconde quinzaine du mois de mai 2012. Il précise qu'un document de travail contenant un listing d'actions de gestion pouvant être proposées sera envoyé aux invités pour en débattre en GT.

Avant de clôturer la réunion, M. Jérôme Jourdain propose aux membres du GT de mener une réflexion sur l'adaptation du périmètre aux enjeux de conservation du site. Les premiers échanges tendent unanimement à vouloir intégrer La Congrée dans le périmètre du site Natura 2000. Néanmoins, le manque actuel de connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire conduit à traiter cette adaptation de périmètre par le biais d'une action du Docob. Elle ne sera donc pas concrétisée en 2012.

M. Jérôme Jourdain clôture la réunion en remerciant les participants.

Fin de la réunion : 12h15

Les objectifs de développement durable retravaillés à l'issue du GT « Gestion »

- ① Garantir dans le temps le maintien (ou la restauration) des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site dans un état de conservation favorable ;
- ② Améliorer, préciser et entretenir un niveau de connaissances adapté aux objectifs, sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ③ Adapter et modifier, si nécessaire, les objectifs de développement durable et les actions de gestion en fonction de l'évolution du degré de connaissance et de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ④ Assurer la cohérence du site au sein du réseau Natura 2000 et articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches en cours ou à venir ;
- ⑤ Impliquer les usagers du site dans une démarche éco-responsable pour maintenir dans un état de conservation favorable les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site ;
- ⑥ Sensibiliser les usagers et le grand public aux enjeux de conservation du site et informer des actions réalisées dans le cadre du Docob et hors Docob ;
- ⑦ Cadrer et suivre la mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus.

Liste des présents/excusés :

| Prénom NOM | Structure | Fonction | Emargement |
|----------------------|-------------------------------------|---|-----------------|
| Anthony MORIN | | Patron pêcheur | Présent |
| Nathalie METLZER | AAMP | Responsable antenne Atlantique | <i>Excusée</i> |
| Benjamin COURTADON | AEMA | | <i>Excusé</i> |
| Alice KHAYATI | CDPMEM 33 | Chargée de mission | <i>Excusée</i> |
| Perrine DUCLOY | CNPMEM | Chargée de mission | Présente |
| Jérôme JOURDAIN | CNPMEM | Chargé de mission N2000 | Présent |
| José JOUVEAU | CRPMEM Pays de la Loire | Président | Présent |
| Fanny BRIVOAL | CRPMEM Pays de la Loire | Chargée de mission | Présente |
| Laurie DURAND | CRPMEM Poitou-Charentes | Chargée de mission | Présente |
| Matthieu BRUNET | DDTM 17 | Service eau et biodiversité | Présent |
| Pascal NAULLEAU | DDTM/DML 85 | Chargé de mission environnement marin | <i>Excusé</i> |
| Delphine LEGUERRIER | DIRM NAMO | MCPML | <i>Excusée</i> |
| Françoise GUIMAS | DREAL Pays de la Loire | Chargée de Mission N2000 | <i>Excusée</i> |
| Muriel CHEVRIER | DREAL Poitou-Charentes | Chargée de Mission N2000 | Présente |
| Eric LE GALL | FFESSM | | Présent |
| Annick DANIS | FNPPSF | CPML 17 - Représentante | <i>Excusée</i> |
| Jackie PLATAUT | FNPPSF | ANB Bourgenay - Représentant | Présent |
| Guy PERRETTE | FNPPSF | Représentant | <i>Excusé</i> |
| Patrick BRAME | FNPSA | Secrétaire Ligue Aquitaine Poitou-Charentes | <i>Excusé</i> |
| Jean-Pierre BOISNARD | France Nature Environnement | | <i>Excusé</i> |
| Jean-Pierre LEAUTE | Ifremer | Représentant Station La Rochelle | Présent |
| Ségolène TRAVICHON | LPO | Chef de service espace protégé | Présente |
| Tiphaine RIVIERE | Mission d'étude PNM Pertuis Gironde | Chargée de mission | <i>Excusée</i> |
| Sandrine DERRIEN | MNHN | Chargée de Recherche | <i>Excusée</i> |
| Pierre LE GALL | Nature Environnement 17 | Représentant FNE | Présent |
| Nolwenn GACE RIMAUD | Pêcheurs de Bretagne | Représentante CCR Sud | Présente |
| Elise PETRE | WWF | Chargée de projet pêche durable | <i>Excusée</i> |